

Le 11 avril 2018

Dest. : Comité permanent des comptes publics

Objet : Rapport sur l'audit spécial des états financiers de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

Madame,
Monsieur,

À la suite de ma présentation du 20 mars 2018 au Comité, j'aimerais vous transmettre de nouveaux renseignements sur les deux questions suivantes :

1. Le 27 mars 2018, le conseil d'administration de la SIERE a approuvé un jeu *révisé* d'états financiers pour la SIERE (ayant auparavant approuvé un différent jeu d'états financiers). Par conséquent, nous avons dû mettre à jour notre rapport de l'auditeur indépendant pour tenir compte de ces changements (voir les détails ci-dessous).
2. Nous souhaitons préciser les rôles de KPMG s.r.l., Deloitte s.r.l. et Ernst & Young s.r.l. en ce qui concerne le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables (voir les détails ci-dessous).

États financiers révisés de la SIERE

Après le 20 mars 2018, la SIERE a modifié ses états financiers (qui avaient été approuvés par le conseil d'administration le 8 mars 2018) afin d'y inclure une note indiquant qu'en décembre 2017, la SIERE s'était engagée à ce que les créances actuelles et futures des sociétés de distribution locales (SDL) constituent des garanties pour les détenteurs de titres de créance de la Fair Hydro Trust. Cela signifie que si la SIERE cesse de payer les coûts de portage à la Fair Hydro Trust, l'argent reçu des consommateurs (par l'entremise des SDL) doit être utilisé pour payer la Fair Hydro Trust avant que les producteurs d'électricité puissent être payés. Cette divulgation importante découle de notre recommandation à cet effet.

La SIERE et son auditeur externe, KPMG, avaient refusé auparavant d'appuyer cette recommandation. Toutefois, le 28 mars 2018, nous avons reçu les états financiers révisés de la SIERE, qui avaient été approuvés par voie de résolution du conseil d'administration, datée du 27 mars 2018. En outre, le rapport de l'auditeur de KPMG nous a été remis à nouveau pour refléter la nouvelle date de publication du 27 mars 2018, en remplacement de l'opinion qui nous avait été fournie le 8 mars 2018. La SIERE a publié sur son site Web son *Rapport annuel 2017* contenant ses états financiers et l'opinion d'audit de KPMG datée du 27 mars 2018.

Vous trouverez ci-joint notre rapport final de l'auditeur indépendant sur notre audit spécial des états financiers de la SIERE pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (**pièce jointe 1**). Veuillez noter que notre rapport renferme des renvois aux états financiers de la SIERE et qu'il peut être lu conjointement avec ces états financiers. Notre rapport vise à souligner l'incidence possible des erreurs, au

31 décembre 2017, sur les états financiers consolidés de la province de l'Ontario. L'incidence de cette erreur potentielle sera plus importante pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 si le traitement comptable prévu dans les états financiers consolidés n'est pas corrigé.

À titre d'information, vous trouverez également ci-joint les documents suivants :

- une copie du *Rapport annuel 2017* de la SIERE renfermant les états financiers et l'opinion d'audit de KPMG (**pièce jointe 2**);
- une copie de notre lettre de recommandations à jour reflétant les nouvelles réponses de la SIERE à nos recommandations (**pièce jointe 3**).

Rôles réels des grands cabinets comptables en ce qui concerne le Plan pour des frais d'électricité équitables

Nous aimerions clarifier les rôles de KPMG, de Deloitte et d'Ernst & Young en ce qui concerne le Plan pour des frais d'électricité équitables et les opinions qu'ils ont fournies au gouvernement au sujet du traitement comptable dans les états financiers de la SIERE et du traitement comptable aux fins des états financiers consolidés de la province.

Au 19 mars 2018 :

- **Deloitte s.r.l. et Ernst & Young s.r.l. nous ont confirmé qu'ils n'avaient pas fourni d'opinion officielle approuvant le traitement comptable applicable au Plan pour des frais d'électricité équitables que le gouvernement prévoyait d'utiliser pour ses états financiers consolidés.**
- **KPMG nous a dit qu'il n'avait pas exprimé d'opinion sur le traitement comptable applicable au Plan pour des frais d'électricité équitables dans les états financiers consolidés du gouvernement.** Plutôt, KPMG appuie uniquement le traitement comptable utilisé par la SIERE en signant une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers de la SIERE pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017.
- Deloitte n'a pas effectué de travail directement pour la Division du contrôleur provincial lié au traitement comptable applicable au Plan pour des frais d'électricité équitables ou pour la SIERE. Bien que Deloitte ait fourni une analyse théorique à KPMG en juillet 2017 à des fins connexes, la portée de ses travaux ne s'étendait à aucune évaluation d'actifs ou de passifs réglementaires particuliers constatés par la SIERE ni au traitement comptable applicable au Plan pour des frais d'électricité équitables.
- Bien qu'Ernst & Young ait travaillé au traitement comptable applicable à Ontario Power Generation et qu'il ait aidé la Division du contrôleur provincial à préparer ses exposés de position comptables, ces travaux ne constituent pas une opinion officielle sur le traitement comptable que le gouvernement utilisera pour préparer les états financiers consolidés de la province en fonction des faits liés au Plan pour des frais d'électricité équitables.

La somme de tous ces travaux ne constitue pas une approbation du traitement comptable dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale est la seule partie indépendante qui se prononce sur le traitement comptable dans cette perspective consolidée.

Conclusion

Ces renseignements vous sont fournis aux fins d'examen pour vos délibérations sur le contenu du rapport qui sera rédigé et publié par le Comité permanent des comptes publics au sujet de son audience sur le chapitre 2 du *Rapport annuel 2017* du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, tenue le mercredi 28 février 2018.

Nous continuons d'insister pour que le gouvernement corrige l'incidence du traitement comptable applicable à la SIERE sur les états financiers consolidés de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Cette information et une mise à jour de la situation seront présentées au chapitre 2 du volume 1 de notre *Rapport annuel 2018*.

Cordiales salutations,

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk

Pièce jointe 1 – Rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit spécial des états financiers de la SIERE

Pièce jointe 2 – États financiers audités de la SIERE pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

Pièce jointe 3 – Lettre de recommandations à jour de la SIERE rédigée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario